



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-67 REGLEMENTANT LA CIRCULATION Pont rail, rue de Beauvais

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société Etandex en date du 30 septembre 2021,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux de réparation du pont rail SNCF, rue de Beauvais, à compter du 25 octobre 2021 pour une durée de 30 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire la circulation de 7h à 17h ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux de réparation du pont rail, rue de Beauvais, la circulation sera interdite à compter du 25 octobre 2021 pour une durée de 30 jours, de 7h à 17h.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la société Etandex.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Etandex
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- SDIS
- Affichage

- SIREDO7

Fait à Roinville,
Le 6 octobre 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

